

Faculté de droit



ECRI2205 Sociologie de l'administration de la justice pénale

[30h] 3 crédits

Enseignant(s): Dan Kaminski
Langue d'enseignement : français
Niveau : Deuxième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

L'objectif de l'enseignement est de donner à l'étudiant accès à des résultats de recherches criminologiques sur l'organisation et le fonctionnement du système d'administration de la justice pénale et de lui fournir par ce biais les formes contemporaines de construction théorique de cet objet qui intègre la criminalisation primaire et la criminalisation secondaire. Cet enseignement constitue en quelque sorte le pendant sociologique de la formation de l'étudiant en droit pénal et en procédure pénale.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

L'enseignement est consacré à l'étude sociologique du fonctionnement du système de justice pénale, depuis la création de la loi pénale jusqu'à l'exécution des décisions des acteurs de la criminalisation secondaire. D'une part, il s'agit d'initier l'étudiant à la formalisation théorique systémique de cet objet (et révéler en quoi la trajectoire évoquée dans la phrase précédente n'est pas linéaire), d'autre part, il s'agit de faire valoir une théorisation de l'action pénale identifiant celle-ci comme produite par des acteurs sociaux. Deux modèles d'analyse de l'administration de la justice pénale sont donc mis en tension.

L'examen théorique en question se fonde sur une double voie d'entrée :

- 1) un enseignement consacré aux sous-systèmes de la création de la loi, de la police, de la politique des poursuites et du sentencing, de la politique d'exécution des décisions pénales, voire des mouvements sociaux qui participent au guidage de ces sous-systèmes ;
- 2) un enseignement sur des applications transversales de certains problèmes ou contentieux qui pénètrent l'ensemble de l'administration de la justice pénale, mouvements sociaux et le système de justice pénale.

Résumé : Contenu et Méthodes

L'enseignement est magistral et repose sur des résultats de recherches belges et étrangères.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Pré-requis : l'enseignement de criminologie sociologique; le cours de sociologie de l'administration de la justice pénale accompagne théoriquement la pratique de stage en se déroulant pendant la même période.

Evaluation : examen oral

Support : portefeuille de lectures.

Autres crédits de l'activité dans les programmes

CRIM21MS	Première année du master en criminologie, à finalité spécialisée	(3 crédits)	Obligatoire
CRIM22	Deuxième licence en criminologie	(3 crédits)	Obligatoire
CRIM22MS	Deuxième année du master en criminologie, à finalité spécialisée	(3 crédits)	Obligatoire
CRIM3DA	Diplôme d'études approfondies en criminologie	(30 crédits)	